

COMMUNE DES TOUCHES
PROCES- VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 août 2018

Le jeudi 30 août 2018 à **20h30**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMIN, 1^{ère} Adjointe – Maire par délégation de la commune DES TOUCHES.

Présents : Laurence GUILLEMIN, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Frédéric BOUCAULT, Floranne DAUFFY, Magalie BONIC, Claire DELARUE, Anthony DOURNEAU, Nelly HAURIS, Maryse LASQUELLEC, Sandrine LEBACLE, Marcel MACE, Corinne AVENDANO, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER

Absents excusés : Martine BARON, Frédéric GREGOIRE

Nombre de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Claire DELARUE

Date de convocation : 21 août 2018

Date d'affichage : 21 août 2018

OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2018

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 17 mai 2018 et sur proposition de Madame la 1^{ère} Adjointe, Maire par délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2018.

OBJET : BUDGET Bas Mont – Décision modificative n°1

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget Bas Mont 2018 des dépenses et recettes liées :

- aux remboursements/encaissements de cautions lors de changements de locataires

En conséquence, Monsieur Bruno VEYRAND soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°1 suivante concernant le budget Bas Mont :

INVESTISSEMENT - Dépenses					
chapitre	art	intitulé	Rar	BP 2018	DM n°1 (30/08/2018)
16	emprunts et dettes assimilées			21 518,70	+ 1000
	1641	emprunts en euros		20 518,70	
	165	dépôts et cautionnements reçus		1 000,00	+ 1000
21	Immobilisations corporelles			10 000,00	
	2188	autres immo corporelles		10 000,00	
23	immo en cours		3 000,00	77 661,91	
	2313	constructions	3 000,00	77 661,91	
SOLDE			3 000,00	109 180,61	+ 1000
				112 180,61	113 180,61

INVESTISSEMENT - Recettes					
chapitre	art	intitulé	RaR	BP 2018	DM n°1 (30/08/2018)
001	excédent d'exécution de la section d'invest,			6 810,28	
021	virement de la section fct			104 370,33	
10	dotations fonds divers			0,00	
	1068	excédents de fct capitalisés		0,00	
16	emprunts et dettes assimilées			1 000,00	+ 1000
	165	dépôts et cautionnements recus		1 000,00	+ 1000
SOLDE				112 180,61 €	+ 1000
				113 180,61 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** la **Décision Modificative n°1** sur le budget Bas Mont, telle que proposée ci-dessus

OBJET : SYDELA – Effacement des réseaux Rue du Sacré Coeur – Participation financière

Vote : Pour : 16 - Contre : 0- Abstentions : 0

Monsieur Stanislas BOMME, Adjoint à la Voirie, rappelle la délibération du 10/11/2017 autorisant la réalisation d'une étude d'exécution du SYDELA pour l'effacement des réseaux rue du Calvaire et Rue du Sacré Cœur.

L'étude d'exécution réalisée pour la rue du Sacré-Cœur prévoit une répartition du coût des travaux entre le SYDELA et la commune, détaillée comme suit :

Coût estimé des travaux (HT)	Participation SYDELA	Participation commune		
		HT	TVA	Total
41 209.83	17 410.52	23 799.31	1 471.77	25 271.08

Il est proposé au Conseil municipal d'acter la réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue du Sacré-Coeur et d'en confier la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre au SYDELA dans les conditions financières visées ci-dessus.

Frédéric BOUCAULT : L'effacement concerne les réseaux d'électricité et de télécom ?

Stanislas BOMME : Tous les réseaux sont effacés. La délibération ne concerne que le Sydela mais nous avons reçu l'accord d'Orange pour les télécoms.

Anthony DOURNEAU : Le passage des fourreaux pour la fibre est-il anticipé ?

Laurence GUILLEMINE : Il n'y a pas de demande ni de certitude quant à l'utilisation des mêmes tranchées par les réseaux tel et la fibre. Il est donc difficile d'anticiper.

Stanislas BOMME : les travaux d'effacement devraient être effectués en octobre et les travaux route de Petit Mars fin novembre/courant décembre.

Laurence GUILLEMINE : le reste à charge pour la commune des travaux d'effacement est bien inférieur à ce qui avait été annoncé par le SYDELA au moment du Budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** la réalisation par le SYDELA des travaux d'effacement des réseaux rue du Sacré-Coeur
- **Acte** la participation financière de la commune à la somme de 25 271.08€ TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à cette affaire
- **Précise** que les crédits relatifs à cette mission sont prévus au Budget 2018

OBJET : SYDELA – Création réseau Eclairage Public – Bois Souchard– Participation financière

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur Stanislas BOMME, Adjoint à la Voirie, rappelle le projet de création d'un réseau d'éclairage public (1 point lumineux) rue des Ajoncs/Bois Souchard.

L'étude d'exécution réalisée par le Sydela prévoit une répartition du coût des travaux entre le SYDELA et la commune, détaillée comme suit :

Coût estimé des travaux (HT)	Participation SYDELA	Participation commune		
		HT	TVA	Total
2 951.14	1 390.59	1 560.55	0.00	1 560.55

Il est proposé au Conseil municipal d'acter la réalisation des travaux de création d'un réseau éclairage public rue des Ajoncs / Bois Souchard et d'en confier la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre au SYDELA dans les conditions financières visées ci-dessus.

A la demande d'Anthony DOURNEAU, Stanislas BOMME précise que l'éclairage sera positionné au croisement de la rue des Ajoncs / Bois Souchard / Accès au stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** la réalisation par le SYDELA des travaux de création d'un réseau éclairage public Rue des Ajoncs / Bois Souchard
- **Acte** la participation financière de la commune à la somme de 1 560.55€
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à cette affaire
- **Précise** que les crédits relatifs à cette mission sont prévus au Budget 2018

OBJET : Déclassement dans la voirie communale de voies ou parties de voies**Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Vu la délibération en date du 29 mars 2018,

Vu l'arrêté municipal du 31 mai 2018 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement dans la voirie communale.

Vu le registre d'enquête clos le 11 juillet 2018,

Vu l'avis rendu par M. le Commissaire enquêteur, et reproduit ci-après,

Laurence GUILLEMINÉ précise que courant mars, nous avons délibéré pour autoriser le lancement d'une enquête publique sur les demandes de déclassement qui avaient pu être formulées auprès de la Mairie depuis plusieurs années.

On vérifie auprès des propriétaires si les demandes sont toujours valables et on fait appel à un commissaire enquêteur pour organiser l'enquête publique obligatoire dans un tel cas.

Le commissaire enquêteur a tenu deux séances publiques au cours desquelles les propriétaires riverains, les voisins ou toute autre personne était invitée à s'exprimer sur un éventuel déclassement de ces voies ou portions de voies.

CONSIDERANT les biens communaux suivants et leur usage :

Lieudit	Parcelle à proximité	Voie communale	Usage
<u>La Herpinière</u>	ZO37	VC 1 de la Réauté	Desserte de deux propriétés dont une inhabitée
<u>La Guerinière</u>	ZI59	VC de la Guérinière	Desserte d'une propriété
<u>La Cohue</u>	YK55	VC 10 de la Marchanderie	Délaissé de voirie entretenu par le riverain
<u>Beauvais</u>	ZN59	CR n°2	Desserte d'une propriété
<u>La Chatelière</u>	YR12	CR n°24	Délaissé de voirie entretenu par le riverain

A l'issue de l'enquête publique réalisée du 26 juin au 11 juillet 2018, Monsieur le Commissaire enquêteur a rendu les conclusions suivantes :

1- Les portions de chemins ruraux et de voiries communales concernées par l'enquête et situées aux lieudits La Châtelière, Beauvais et La Cohue ne satisfont pas à des intérêts généraux, autrement dit :

- elles ne sont pas nécessaires pour relier un lieu public,
- elles ne sont pas inscrites sur le plan départemental des itinéraires de promenades ou de randonnées,
- elles ne sont pas utilisées par le public mais sont à l'usage quasi-exclusif d'un nombre très restreint de propriétaires riverains,
- les cessions envisagées aux propriétaires riverains n'auront aucune incidence pour les autres riverains

Un AVIS FAVORABLE est émis pour les projets de déclassement de voies situées à La Chatelière (CR 24), à Beauvais (CR 2) et à la Cohue (VC 10)

Laurence GUILLEMINÉ précise que le commissaire enquêteur fait une application stricte de la loi qui est très précise en matière de gestion du domaine public selon qu'il s'agit de voies communales, de chemins ruraux, Les voies publiques ne peuvent être cédées que lorsqu'elles ne sont pas utiles au public selon les critères fixés par la loi.

Le commissaire enquêteur dit que si le Conseil municipal le souhaite, le déclassement et la vente de ces portions de voies communales est possible légalement. A nous de dire si nous suivons ou pas son avis.

Pour les 3 portions de voies sur lesquelles le commissaire enquêteur a donné un avis favorable, il est toujours possible au Conseil municipal de décider de ne pas déclasser. Dans cette hypothèse et en cas de recours contre la Mairie, nous n'aurons pas d'argument juridique justifiant notre refus.

2- Les portions de voies communales sises aux lieuxdits La Herpinière et La Guérinière ne peuvent être considérées comme désaffectées ou sans aucun intérêt pour le public :

- elles ne desservent non pas une seule et unique habitation mais plusieurs propriétés
- elles ont toujours une utilité publique et ne peuvent être considérées comme désaffectées ou à l'usage unique d'un seul et même propriétaire
- l'échange entre une voie communale classée dans le domaine public, ayant pour but de desservir des habitations, et un chemin d'exploitation privé appartenant à un propriétaire privé ne peut être validé

Un AVIS DEFAVORABLE pour les projets de déclassement des voies situées à La Herpinière (VC 1) et à La Guérinière (VC).

Pour les 2 voies sur lesquelles le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable, Laurence GUILLEMINÉ précise :

- qu'un chemin d'exploitation est privé, il ne peut être échangé contre une voie publique parce que le service rendu par un chemin privé n'est pas le même que celui rendu par une voie communale (voie pérenne, utile au public, entretenue par la commune qui ne peut en limiter ou en réserver l'accès).
- qu'un chemin d'exploitation n'a pas vocation à desservir uniquement une habitation privée mais une exploitation.

Compte tenu de ces éléments et après avis du Bureau Municipal, Madame Laurence GUILLEMINÉ, Maire par délégation, propose de suivre les conclusions de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Maryse LASQUELLEC : Cela signifie que pour les deux voies où il y a un avis défavorable, c'est à la commune de les entretenir au même titre que n'importe quelle voie publique ?

Laurence GUILLEMINÉ : oui

Corinne AVENDANO : La commune n'entretient plus les chemins déclassés ?

Laurence GUILLEMINÉ : Si le Conseil municipal décide ce soir de déclasser les chemins, nous entamons ensuite la procédure pour pouvoir les vendre aux riverains qui en ont fait la demande. Il faut savoir qu'il ne s'agit pas de voies complètes mais de petits délaissés de voiries (bandes d'herbes) qui bordent des propriétés et qui sont déjà entretenus par les voisins (ex La Cohue). Le Commissaire enquêteur s'est déplacé sur place et a notamment vérifié que la vente de ces terrains ne gênait en rien la circulation, qu'elle ne rétrécissait pas les voies.

Jean-Michel ROGER : Concernant la Herpinière et la Guérinière, la commission voirie avait plutôt donné un avis favorable.

Laurence GUILLEMINÉ : Oui sauf que la commission ne connaît pas le détail de la législation et là le commissaire nous précise le droit applicable.

Frédéric BOUCAULT : l'enquête permet aussi de vérifier qui sont les propriétaires riverains et d'entendre les remarques retranscrites sur le registre.

Laurence GUILLEMINÉ : Des gens se sont déplacés pour faire des commentaires et donner leur avis. Par ailleurs, l'enquête a permis de corriger une erreur du cadastre quant au propriétaire d'une parcelle riveraine du chemin à la Guérinière.

On a l'obligation de passer par une enquête publique pour les voies communales, qu'on suive ou non l'avis du commissaire.

Jean-Michel ROGER : Concernant les 3 voies pour lesquelles le commissaire enquêteur se prononce favorablement, y a-t-il eu des commentaires de voisins qui y auraient été défavorables ?

Laurence GUILLEMINÉ : Pas du tout. Les commentaires étaient plutôt sur les deux autres cas.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Constate la désaffectation des biens sis à La Chatelière (CR 24), à Beauvais (CR 2) et à la Cohue (VC 10)

- **Décide** du déclassement de ces biens (La Chatelière (CR 24), à Beauvais (CR 2) et à la Cohue (VC 10) du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal,
- **Confirme** le statut de voies communales pour les biens sis à La Herpinière (VC 1) et à La Guérinière (VC)
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ces opérations.
- Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

OBJET : Dénomination du parking Rue St Melaine

Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition formulée par l'association Loisirs et Culture et approuvée par la Commission culture

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination du parking accessible depuis la Rue St Melaine et desservant le parc du Mont Juillet ainsi que la future Mairie, Considérant la proposition de l'association Loisirs et Culture de rendre hommage à Julienne DAVID, femme corsaire, nantaise, née à Saint Mars du Désert de parents Touchois ((Pierre DAVID et Anne BIDET).

Mme Paule DROUET, Adjointe à la Culture précise que cette proposition est issue du travail actuellement en cours par l'association Loisirs et Culture et par la commission culture pour la préparation de la Foire St Jacques 2019 organisée sur le thème des Pirates.

Mme Paule DROUET propose de dénommer le parking donnant rue St Melaine : Parking Julienne DAVID.

Laurence GUILLEMINE demande à ce qu'une petite modification soit apportée à ce nom, sans remettre en cause la proposition.

Le parking devrait accueillir l'entrée et le parvis de la future Mairie, il serait donc plus agréable et logique de parler de place plutôt que de parking.

Anthony DOURNEAU : il faudrait communiquer sur qui était Mme Julienne DAVID car lorsque l'on recherche sur internet, on n'a pas forcément accès directement à cette femme corsaire.

Maryse LASQUELLEC : La plaque prévoit d'indiquer l'ensemble des références.

Stanislas BOMME : Y a-t-il encore de la famille aux Touches ?

Bruno VEYRAND: Ch. MARCHAND a pu retrouver des descendants qui n'habitent pas sur la commune mais qui seraient prêts à venir pour la foire St Jacques.

Jean-Michel ROGER : Est-ce qu'on n'aurait pas pu faire référence à un Touchois un peu plus connu ?

Maryse LASQUELLEC : Si tu en connais, pourquoi pas ? Là l'idée est venue dans le cadre de la Foire St Jacques.

Paule DROUET : L'inauguration aura lieu en amont de la Foire St Jacques pour préparer celle-ci et permettre aux écoles de travailler sur le thème.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **Adopte** la dénomination « Place Julienne DAVID ».
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

OBJET : PERSONNEL/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**Vote : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Vu le précédent tableau des effectifs,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2018 fixant le tableau des effectifs communaux,

Vu les mouvements à intervenir au sein des services restauration scolaire / entretien des bâtiments ;

Considérant le départ en retraite d'un agent technique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Décide de supprimer un poste d'agent technique (0.85 etp)*
- *Décide d'augmenter le temps de travail d'un agent technique (de 0.64 à 0.74 etp) :*
- *Fixe comme suit le tableau des effectifs à compter du 01/09/2018 :*

SERVICE ADMINISTRATIF	
rédacteur principal	1
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe TC	3
adjoint administratif territorial 28/35ème	0,8
adjoint administratif territorial TNC (non pourvu)	0,6571
adjoint administratif territorial principal TNC	0,6571
SERVICE TECHNIQUE	
Technicien principal	0,9
agent de maîtrise territorial (non pourvu)	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	2
adjoint technique territorial TC (non pourvu)	2
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe 30/35ème	0,8571
adjoint technique territorial 15/35ème	0,4286
Contrat aidé TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial TNC (préalablement 0.64)	0,74
SERVICE SCOLAIRE	
adjoint technique territorial TC	4
adjoint technique territorial 29.75/35ème	A supprimer
SERVICE ANIMATION	
adjoint territorial d'animation TC (agent en disponibilité)	1
adjoint territorial d'animation TC	3
adjoint territorial d'animation 31,5/35è	0,9
adjoint territorial d'animation principal TC (non pourvu)	1

- *Précise que l'un des postes d'adjoint technique territorial actuellement non pourvu pourra, le cas échéant être affecté à un agent contractuel pour des besoins saisonniers ou occasionnels.*

Laurence GUILLEMINE précise que la maire est dans l'attente de la décision de pole Emploi quant au renouvellement du Contrat Aidé en cours. En cas d'accord, l'agent restera à temps plein, en cas de refus, nous créerons un CDD à temps non complet.

Informations CCEG

Laurence GUILLEMINÉ informe que depuis le dernier Conseil municipal de fin juin, il n'y a pas eu de réunion communautaire.

- Commission développement économique, Emploi, Tourisme (Floranne DAUFFY) :

Compte tenu de l'horaire des commissions (18h30 à Grandchamp des Fontaines) et des contraintes professionnelles de Floranne DAUFFY et Martine BARON, il est précisé qu'aucun représentant DES TOUCHES ne peut assister aux travaux des commissions. Le suivi se fait sur la base des Comptes-rendus.

- PLUi (Frédéric BOUCAULT):

Courant août, les commissions communales ont été invitées à faire un dernier retour sur le zonage et le projet de règlement.

Planning prévisionnel :

07 novembre : réunion des personnes publiques associées

14 novembre : arrêt du PLUi en Conseil communautaire

Puis plusieurs mois d'enquête publique.

- Commission SPANC (Daniel BORIE) :

Daniel BORIE précise qu'il ne pourra assister aux réunions SPANC, qui ont lieu systématiquement en même temps que la commission Aide à la personne.

Laurence GUILLEMINÉ précise que la commune est représentée par Frédéric BOUCAULT qui participe aux réunions SPANC.

Corinne AVENDANO : Et si Frédéric BOUCAULT ne peut y participer ?

Laurence GUILLEMINÉ : A un an et demi de la fin du mandat, il est délicat de prendre un dossier en cours.

Frédéric BOUCAULT : La commission SPANC traite essentiellement des dossiers de subvention (via l'Agence de l'Eau) pour rénovation des installations d'assainissement.

Informations diverses

- Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du Conseil municipal :

02/07	Règlement Général de Protection des Données - Mission à Me LECHIEN, avocat
16/07	Lancement du marché de Curage 2018
21/08	Lancement du marché assurances 2019-2023
21/08	Adhésion CAUE

- Commission de contrôle des listes électorales (Laurence GUILLEMINÉ) :

Jusqu'à 2018, la commission communale de vérification des listes électorales (composées des anciens et nouveaux Maires) se réunissait 1 fois par an pour vérifier la liste (et lancer la procédure de radiation lorsqu'une personne n'habite plus sur la commune).

A partir de 2019, l'INSEE centralise toutes les données d'inscription/radiation des listes électorales permettant ainsi au Maire de procéder aux modifications en cours d'année.

Une commission de contrôle doit toutefois être constituée pour vérifier les modifications apportées à la liste.

Cette commission doit se réunir une fois par an et être constituée de 3 membres de la liste majoritaire et 2 membres de la liste d'opposition.

Les volontaires sont les suivants :

- Liste majoritaire : Paule DROUET, Maryse LASQUELLEC, Nelly HAURAIS.

- Liste d'opposition : Daniel BORIE, Corinne AVENDANO

- RENDEZ-VOUS à venir :

- Rendez-vous de l'Erdre aux Touches : le dimanche 02/09 à l'étang EDF de La Rivière
- Inauguration de la liaison douce d'intérêt communautaire Nort sur Erdre/LES TOUCHES le 15/09
- Repas des aînés le 22/09
- Bulletins municipaux à distribuer

- Questions écrites de l'opposition :

Laurence GUILLEMINE précise qu'il avait été acté lors d'un précédent Conseil municipal de limiter le nombre de questions à 6 afin de ne pas allonger chaque conseil. Elle précise que des réponses seront apportées aux 8 questions mais demande aux membres de l'opposition de respecter le principe acté.

1/ Jean-Michel ROGER : Le changement de date pour le repas des aînés a pénalisé certaines personnes (sur tournée JM ROGER 5 personnes) qui comme Corinne avait tablé sur le dernier samedi du mois et de ce fait ne pourront pas venir. Pourrions-nous statuer sur une date et s'y tenir? Le dernier samedi de septembre était facile à retenir et semblait convenir à beaucoup de personnes ?

Laurence GUILLEMINE : La règle est que le repas des aînés est programmé le 4^e samedi de septembre. Il se trouve que cette année, il y a 5 samedis dans le mois. La date du 22/09 a été précisée dès le mois d'avril dans le bulletin municipal.

Sandrine LEBACLE : C'est vrai que certains aînés ont pu faire la remarque mais ce n'est pas un problème. On savait tous la date avant de lancer les invitations.

Paule DROUET : Chaque année il y a des absents pour lesquels la date ne convient pas.

Jean-Michel ROGER : Ces gens se débrouillent chaque année pour se libérer le dernier samedi du mois et ils ne sont pas disponibles cette année le 22.

Maryse LASQUELLEC : Ces gens sont chanceux d'avoir plusieurs invitations à des moments conviviaux et de devoir en refuser certains.

2/ Daniel BORIE : Trottoir route d'Ancenis. A la sortie du bourg, coté pair, ce dernier est dégradé, il y a des trous, des différences de niveau et une plaque de chambre de tirage (EDF/Téléphone) qui dépasse et cela rend le parcours délicat, une personne est déjà tombée et heureusement sans conséquences graves. Lors du conseil du 29 septembre 2017, nous avons déjà abordé ce point et il est urgent de procéder à la réfection du trottoir afin d'éviter d'autres chutes.

Laurence GUILLEMINE : Lorsque l'on rend accessible un secteur public, la règle est de permettre le passage des personnes à mobilité réduite d'un côté ou de l'autre de la voie. Le trottoir de l'autre côté de la voie est accessible.

Daniel BORIE : les personnes qui y habitent sont des personnes âgées. C'est quand même dangereux.

Laurence GUILLEMINE : Financièrement, il n'est pas possible de refaire l'intégralité des trottoirs de la commune.

Cette question doit être abordée mais elle doit l'être en commission voirie dont l'un d'entre vous fait partie. Je vous conseille d'aborder ce sujet lors d'une commission voirie. Je trouve cela dommage de passer un certain temps en conseil à évoquer des sujets de commission. Vous faites partie des commissions.

Claire DELARUE : Il y a d'autres endroits où l'état des trottoirs est dangereux, on ne peut pas réagir au cas par cas.

Daniel BORIE : Vous attendez qu'il y ait un accident grave ?

Il faudrait mettre le trottoir de niveau sans faire des travaux énormes. La plaque dépasse d'au moins 3 cm.

Stanislas BOMME : Techniquement, on ne peut pas le mettre de niveau et le rendre accessible PMR. Concernant la chambre de tirage, on ne peut pas intervenir dessus.

Jean-Michel ROGER : On avait déjà alerté en septembre dernier sur ce point et il n'y a rien eu de fait. C'est une personne âgée qui est tombée, c'est problématique.

Laurence GUILLEMINE : On n'attend pas les accidents graves pour réagir. Il y a des choix financiers à faire. Il y a un budget conséquent d'alloué à la sécurisation des entrées de bourg mais il y a des choix à faire. On ne peut pas tout faire en même temps. Il y a plein d'endroits comme ça où on aimerait faire

plus. Ce n'est pas qu'on n'a pas la volonté, c'est qu'on n'a pas le budget. On va voir avec les Services techniques pour mettre un « pansement » sur les trous.

Paule DROUET : Ce qui me gêne, c'est que vous faites du porte à porte pour avoir ces questions ?

Daniel BORIE : On voit du monde.

Paule DROUET : Vous reprenez des questions de personnes qui ne viennent pas faire part de ces problèmes en Mairie. Il s'agit de questions à traiter directement en mairie.

3/ Daniel BORIE : Lors des obsèques de Mme BENARD, il a fallu porter Mr BENARD, jusqu' au monument aux souvenirs et bien que Corinne fasse partie de la commission cadre de vie, vous serait-il possible de dire à l'ensemble des élus ce que vous avez prévu pour l'aménagement du cimetière et notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Laurence GUILLEMINE : Comme déjà précisé, la commission cadre de vie travaille actuellement sur l'aménagement du cimetière dans sa partie existante et en vue de son agrandissement.

Les travaux qui seront envisagés intégreront la dimension « mise en accessibilité du site ».

Ce qui est un peu plus nouveau c'est que la commune est engagée dans une démarche de gestion différenciée, y compris dans le cimetière.

La démarche est en cours en commission, on ne peut pas en dire plus en Conseil municipal.

Daniel BORIE : le cimetière n'est pas accessible.

Laurence GUILLEMINE : on le sait bien, comme d'autres lieux sur la commune qui ne le sont pas encore et qui le seront au fur et à mesure.

4/ Corinne AVENDANO : La numérotation des villages (comme Montagné, la Chère etc ...) est de nouveau réclamée par ses habitants ; car beaucoup plus pratique pour les livraisons, les RDV à domicile et les urgences.

Quand comptez-vous faire la distribution des numéros ? L'opposition est prête à donner un coup de main à la commission voirie pour la préparation et la distribution

Laurence GUILLEMINE : Qui fait partie de cette commission pour votre liste ? Ce sujet est traité par la commission voirie.

Toutes les commissions ont été ouvertes à votre liste. Tous les points abordés en questions écrites concernent des sujets de commissions (notamment voirie), ce ne sont pas des sujets à aborder en Conseil.

Soit vous assistez aux commissions pour évoquer les sujets qui vous intéressent, soit vous faites remonter les informations à la commission.

Je le redis, ces questions n'ont pas lieu d'être en Conseil municipal, qui n'est pas prévu pour ça.

Les sujets pratiques et techniques sont abordés lors des commissions. La numérotation des villages est traitée par la commission voirie. Elle s'est réunie cet été et a commencé à travailler sur le sujet.

Vous pensez qu'on attend vos questions pour travailler sur ces dossiers ?

Stanislas BOMME : Si on reprend le PV du dernier conseil, je l'ai annoncé en fin de séance : Rendez-vous le 17/07.

Corinne AVENDANO : on ne fait pas partie de la commission voirie ?

Stanislas BOMME : Qui a remplacé J-Pierre Lefeuve ?

Jean-Michel ROGER : C'est moi mais je n'ai pas pu reprendre toutes ses commissions.

Laurence GUILLEMINE : Si vous ne pouvez pas assister aux commissions auxquelles vous devez appartenir, renseignez vous auprès des membres de la commission voirie ou de Stan pour savoir où on en est.

Et quant à votre proposition de faire du porte à porte pour faire la numérotation, c'est gentil, mais pour l'instant ce n'est pas le sujet. On se demande même si la distribution ne va pas se faire en mairie.

Plutôt que de faire cette proposition, participez aux commissions et travaillez avec tout le monde.

5/ Jean-Michel ROGER : nous avons déjà signalé par le passé, le stationnement d'un véhicule depuis plusieurs mois ; sur le parking situé derrière la pharmacie ; pourriez-vous mener les actions nécessaires ?

Laurence GUILLEMINE : la procédure auprès des propriétaires est en cours. Idem pour la voiture à La Marchanderie.

Maryse LASQUELLEC : Quelle est la procédure pour une voiture abandonnée en campagne (lorsque l'on sait qui est le propriétaire ?)

Laurence GUILLEMINE : Il faut contacter la Gendarmerie

6/ Daniel BORIE : Les travaux d'entrée de bourg étant réalisés route d'Ancenis, il était convenu de procéder à la signalisation du foyer de vie. Pouvez-vous communiquer les emplacements prévus, les dimensions, et le nombre de panneaux afin que le foyer commande ceux-ci rapidement.

Laurence GUILLEMINE : Les Services techniques reviendront vers le foyer de vie quand les travaux de sécurisation seront terminés et que les signalétiques seront en cours. Ce n'est pour le moment pas d'actualité.

Stanislas BOMME : Des éléments avaient été pris en compte par les Services techniques, il faudrait que le Président du foyer revoie cela avec Florence REY.

7/ Jean-Michel ROGER : Nous avons « découvert » qu'un poteau rouge portant le N°50 indiquait une bouche à incendie près du bureau de tabac route d'Ancenis. Serait-il possible de mettre des signalisations adaptées indiquant l'endroit et l'interdiction d'y stationner ?

On nous a dit que les pompiers DES TOUCHES connaissent ça mais que si des pompiers de l'extérieur devaient intervenir, ils auraient des difficultés.

Stanislas BOMME : les panneaux sont normalisés.

Laurence GUILLEMINE : Les bouches incendies sont gérées par la CCEG et contrôlées par le SDIS. Lors de la dernière vérification des installations, il n'y a eu aucune remarque de faite. Il y a des gens compétents en la matière.

Céline DAUFOUY : Le panneau indicatif de la bouche à incendie est normalisé. Il y a un règlement national de signalétique des équipements incendie. Le petit panneau rouge matérialise réglementairement tel type d'équipement de lutte contre l'incendie. La signalétique est posée par la CCEG selon les normes imposées par le SDIS.

8/ Concernant la voie douce Les Touches / Nort ; des voitures empruntent celle-ci, quelque fois à des vitesses excessives, au détriment de la sécurité et du bien être des piétons et vélos ; serait-il possible de mettre en place une signalisation adaptée ?

Laurence GUILLEMINE : La voie douce LES TOUCHES/Nort sur Erdre est en cours d'aménagement (y compris signalétique) par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres. Il s'agit d'une voie douce d'intérêt communautaire. Je vous renvoie vers la Communauté de Communes Erdre et Gesvres qui gère le dossier.

Comme indiqué dans le CR du dernier conseil, la signalétique relative à la voie douce est réalisée et prise en charge par la CCEG et actuellement en cours de réalisation.

Vous demandez « serait-il possible de mettre une signalisation adaptée » tout en sachant que ce n'est pas à la mairie de faire ça. C'est une liaison douce d'intérêt communautaire.

Daniel BORIE : On pose juste la question, il ne faut pas nous agresser systématiquement. Nos questions ne sont pas agressives.

Laurence GUILLEMINE : La formulation de vos questions est quand même particulière.

Daniel BORIE : on a le droit de poser des questions et on les posera. Déjà on vous les donne par écrit, ce qui vous permet de vérifier et contrôler.

Laurence GUILLEMINE : Ce n'est pas pour vérifier et contrôler. Céline DAUFOUY passe du temps à chercher les réglementations et les éléments de réponse pour pouvoir vous répondre. Ensuite, le compte rendu prend du temps parce qu'il reprend chaque remarque mot à mot. Cela prend du temps et coûte de l'argent en temps de travail, pour des questions qui doivent être posées soit en commission soit à la CCEG.

- Dates des prochains Conseils : 21 septembre, 19 octobre, 30 novembre et 21 décembre 2018.

Clôture de la séance à 22h00

Avendano C.

Baron M.

Bomme S.

Bonic M.

Excusée

D. Borie

Boucault F

Dauffy F.

Delarue C.

Dourneau A.

Drouet P.

Grégoire F.

Guillemine L.

Excusé

Haurais N.

Lasquellec M.

Lebacle S.

Roger J-M.

Macé M.

Veyrand B.